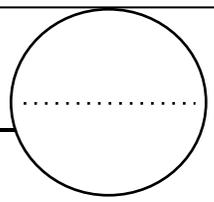




# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 11 janvier 2022.

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 11 janvier 2022 à compter de 20h00.  
La séance se tient à huis clos et par vidéoconférence.

### Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;  
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;  
M. Michael Krohn, conseiller n° 2;  
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;  
M. Jonathan Mailloux, conseiller n° 4;  
M. Jayne McNaughton, conseillère n° 5;  
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

### Est également présente :

Andréane Gravel, Directrice générale et  
Greffière-trésorière

### VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2022-01-000

### 1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

2022-01-001

### 2A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2022 soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2022-01-003

### 2B-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2021 PORTANT SUR LE BUDGET 2022 ET LE PTI

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021 portant sur le budget 2022 et le PTI 2022-2023-2024 soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 3-DÉLÉGATION

La séance se déroule à huis clos étant donné les mesures sanitaires imposées par le Gouvernement. Aucune question n'a été reçue.

2022-01-004

### 4A- AVIS DE MOTION RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE TAXATION 2022

Lucie Bourdon, conseillère donne avis de motion qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement déterminant les tarifs de taxation pour l'année 2022. La présentation du projet de règlement a eu lieu à cette même séance régulière du 11 janvier 2022.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

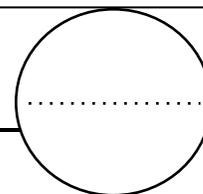
2022-01-005

### 4B PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO.321 RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE TAXATION 2022

Considérant que l'adoption d'un budget nécessite l'établissement de taux de taxes foncières générales et la taxe pour la quote-part de la Sûreté du Québec de même que des tarifs relatifs aux compensations pour les services municipaux pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022;

Considérant que le présent règlement amende les tarifs fixés par les règlements précédents sur les compensations pour services municipaux;

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 11 janvier 2022.

Considérant qu' une entente a été signée pour la répartition des frais d'exploitation du service de loisirs fourni par le comité municipal du Centre récréatif et de la bibliothèque communautaire de Hemmingford avec le Canton de Hemmingford, et ceci, au prorata de la population, soit 70% pour le Canton de Hemmingford et 30% pour le Village de Hemmingford et que les coûts de cette entente seront imposés à même le taux de taxe foncière générale;

Considérant qu' une entente a été signée pour la répartition des frais d'exploitation du service pour la protection contre les incendies avec le Canton de Hemmingford, et ceci, au prorata de la population, soit 70% pour le Canton de Hemmingford et 30% pour le Village de Hemmingford et que les coûts de ces ententes seront imposés par un tarif fixe annuel;

Considérant que l'annexe 1 fait partie intégrante du règlement ;

Considérant que le projet de règlement de tarification établit les taux de la façon suivante :

| TAXATION ET SERVICES RENDUS             | 2022                        |
|---|-----------------------------|
| TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE (incluant la SQ) | 0,7633 / 100\$ D'ÉVALUATION |
| ENTRETIEN AQUEDUC                       | 204,00 \$                   |
| ENTRETIEN ÉGOUTS                        | 161,55 \$                   |
| FRONTIÈRE INFRASTRUCTURES               | 77,94 \$                    |
| ORDURES                                 | 141,85 \$                   |
| RECYCLAGE                               | 62,43 \$                    |
| INCENDIE                                | 219,95 \$                   |

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers que le conseil municipal du Village de Hemmingford adopte le projet de règlement no.321 tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-01-006**

#### **4C - TARIF D'INTÉRÊT SUR ARRÉRAGES**

Attendu que conformément à l'article 981 du Code municipal, le conseil peut décréter par résolution un taux d'intérêt qui s'applique à toutes les créances impayées;

Attendu que le taux d'intérêt sur arrérages pour l'année 2021 était établi à 15 % par année ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le taux d'intérêt sur les arrérages pour l'année 2022 demeure à 15% par année.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-01-007**

#### **4D DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE POUR LA GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Considérant la résolution numéro 2022-12-254 de la MRC des Jardins-de-Napierville ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la municipalité du Village de Hemmingford de déléguer ses compétences sur la gestion intégrée des matières résiduelles à la MRC des Jardins-de-Napierville ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford :

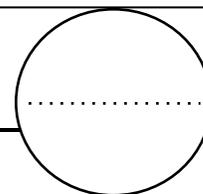
-Que le conseil de la municipalité du Village de Hemmingford reconnait la compétence en gestion intégrée des matières résiduelles de la MRC des Jardins-de-Napierville ;

-D'autoriser la MRC à s'inscrire au programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles ;

-D'autoriser la MRC à compléter le portail du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables et à percevoir les sommes relatives à ce programme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 11 janvier 2022.

**2022-01-008**

## **4E LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES ET VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

Considérant qu' en vertu de l'article 1022 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier doit soumettre aux membres du conseil la liste de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales;

Considérant que selon la liste en date du 11 décembre 2022, les arrérages s'élèvent au montant de 60 265 \$ pour les taxes 2022 et 3 465,57 \$ pour les taxes 2020, en plus des intérêts;

Considérant que certains propriétaires ont pris une entente pour payer les montants dus pour l'année 2020, dans les prochaines semaines, alors leurs noms pourraient être enlevés aussitôt que les paiements auront été respectés;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit :

- Que si les arrérages de 2020 sont payés au maximum le 28 janvier 2022, la Municipalité accepte que cette propriété soit enlevée de la liste des dossiers transmis à la MRC des Jardins-de-Napierville.
- De transmettre la liste des propriétés qui ont des arrérages de taxe de 2020 à la MRC des Jardins-de-Napierville en date du 31 janvier 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-01-009**

## **4F COTISATION ANNUELLE FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

Considérant que la Municipalité du Village de Hemmingford est membre de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) depuis bon nombre d'années;

Considérant que l'adhésion à la FQM revêt des avantages de représentation et de revendication des intérêts de la municipalité;

Considérant que la FQM offre plusieurs services aux municipalités rurales incluant des ateliers de formation et des services d'informations;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver le renouvellement de la cotisation de la Municipalité pour l'année 2022 au montant de 1 188,42 \$ taxes incluses et que cette dépense soit imputée au compte **02-190-00-494 – Cotisations versées FQM et UMRCQ**, tel que prévu au budget de 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-01-010**

## **4G EMPLOI D'ÉTÉ 2022 CANADA DEMANDE DE SUBVENTION**

Attendu qu' il est dans l'intérêt de la Municipalité du Village de Hemmingford de présenter une demande de subvention à Emplois d'été Canada auprès de Service Canada dans le cadre de l'organisation d'événements pour l'été 2022 ;

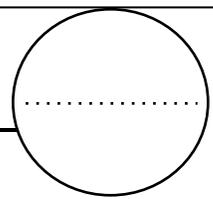
Attendu que la Greffière-trésorière confirme au Conseil que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget annuel courant ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- Que la Municipalité du Village de Hemmingford accepte la responsabilité dudit projet ;
- Que madame Frédérique Auvray, coordonnatrice aux loisirs et à la culture, soit nommée mandataire pour la demande au Programme Emploi d'été Canada 2022 et qu'elle soit également autorisée à signer tous les documents concernant ledit projet pour le poste suivant :

- Un ou une responsable de l'organisation de projets pour la communauté ;

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 11 janvier 2022.

- Que monsieur Idanuel Vallejos, DGA et coordonnateur aux travaux publics, soit nommé mandataire pour la demande au Programme Emploi d'été Canada 2022 et qu'il soit également autorisé à signer tous les documents concernant ledit projet pour les postes suivants :

-Deux aides à la voirie/entretien des parcs et à la sensibilisation sur l'utilisation de l'eau potable ;

- Que madame Andréane Gravel, Directrice générale, soit autorisée à signer tout document nécessaire à ces demandes ;
- Que la Municipalité s'engage à couvrir le coût excédant les contributions allouées pour tous les projets soumis subventionnés ;
- Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à madame Claude Bellefeuille députée fédérale de la circonscription de Salaberry-Suroît.
- Que la Municipalité s'engage à couvrir le coût excédant les contributions allouées pour tous les projets soumis subventionnés ;
- Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à madame Claude Bellefeuille députée fédérale de la circonscription de Salaberry-Suroît.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-01-011**

#### **4H PAIEMENT CONTRAT DE SOUTIEN INFOTECH**

Attendu que la Municipalité a renouvelé le contrat annuel de services avec la compagnie Infotech, le fournisseur des logiciels municipaux (résolution #2016-06-128);

Attendu que le coût du contrat obligatoire pour les trois (3) écrans de travail est de 6 697,29 \$ taxes incluses par année incluant l'option optimale ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver le paiement du renouvellement du contrat de service pour l'année 2022 au montant de 6 697,29 \$ taxes incluses et que cette dépense soit imputée au compte 02-130-00-419 – *Honoraires professionnels Infotech*, tel que prévu au budget de 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-01-012**

#### **4I AUTORISATION DE PAIEMENT FQM ASSURANCES INC.**

Considérant que la municipalité a reçu la facture des assurances couvrant l'année 2022 ;

Considérant que celle-ci s'élève à 19 024,86 \$ taxes incluses ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit :

- Que ce Conseil autorise le paiement de la facture au montant de 19 024,86 \$ taxes incluses pour l'année 2022 ;
- Que cette dépense soit imputée aux dépenses de fonctionnement tel que prévu au budget de 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-01-013**

#### **4J ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES DE DÉPANNAGE LOGICIEL SYGEM**

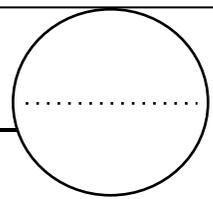
Considérant que la Municipalité doit acheter un bloc d'heures du fournisseur de services Infotech afin de couvrir les coûts de l'aide technique fournie aux employés utilisant le programme SYGEM, un logiciel municipal;

Considérant que le coût pour l'achat de 14 heures est de 1 120 \$ avant taxes ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver l'achat d'une banque d'heures au coût de 1 287,72 \$ taxes incluses et de prendre les fonds à même le compte 02-130-00-419, tel que prévu au budget de 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 11 janvier 2022.

2022-01-014

## 4K – PAIEMENT FACTURE # GÉNIPUR TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE L’AVENUE CHAMPLAIN

ANNULÉE

## 4L – DÉCOMPTE PROGRESSIF # MSA – TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE L’AVENUE CHAMPLAIN

ANNULÉE

## 5A -APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE FOURNITURE DE TABLETTES ÉLECTRONIQUES POUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Considérant l'entente de fourniture de tablettes électroniques pour la prévention des incendies soumise par la MRC, dans le cadre de sa résolution 2021-12-252;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

-D'APPROUVER l'entente de fourniture de tablettes électroniques pour la prévention des incendies;

-D'AUTORISER Andréane Gravel à signer, pour et au nom de la municipalité du village de Hemmingford de fourniture de tablettes électroniques pour la prévention des incendies avec la MRC des Jardins-de-Napierville

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6A-RAPPORT DU COORDONNATEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Monsieur Idanuel Vallejos, coordonnateur des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis par le Service de voirie durant le mois de décembre 2021.

2022-01-015

## 6B MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC PERMIS D'INTERVENTION POUR L'ANNÉE 2022 ET DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ANNÉE 2022

Considérant que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise de l'avenue Champlain (Route 202) et/ou de la rue Frontière (Route 219), lesquelles sont sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;

Considérant que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Considérant que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie ou des permis d'intervention émis par le ministère des Transports du Québec;

Considérant que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

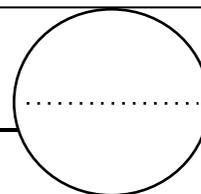
Considérant qu'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les emprises de routes qui relèvent de ce ministère;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité ce qui suit ;

- Que la Municipalité du Village de Hemmingford demande au ministère des Transports du Québec les permissions de voirie ou les permis d'intervention nécessaires pour les travaux qu'elle devra exécuter durant l'année 2022 et
- Que la municipalité autorise monsieur Yves Gauthier, technicien des travaux publics, monsieur Idanuel Vallejos, DGA et coordonnateur des travaux publics et madame Andréane Gravel, Directrice générale à signer ces permissions de voirie ou ces permis d'intervention.
- Que la présente résolution constitue la résolution municipale annuelle exigée par le ministère des Transports et demeure en vigueur pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 11 janvier 2022.

2022-01-016

## 7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 52 133 gallons par jour durant le mois de décembre 2021. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

## 7B-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

## 8A APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Considérant que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

Considérant que les prévisions budgétaires 2022 soumises par l'organisme délégué, soit « Regroupement des personnes handicapées – Région du Haut-Richelieu inc. », à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

Considérant que ces prévisions fixent à 364 \$ la contribution financière à être versée par la Municipalité du Village de Hemmingford pour le transport adapté aux personnes handicapées;

Pour ces motifs, il est proposé et résolu à l'unanimité :

- Que la Municipalité du Village de Hemmingford nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2022;
- Que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du Service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 364 \$ la contribution financière à être versée par la Municipalité du Village de Hemmingford et d'en autoriser le paiement à partir des fonds au poste 02-370-00-962 – *Contribution organisme gouvernemental*, tel que prévu au budget de 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

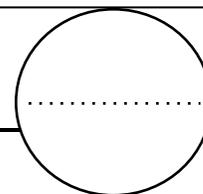
## 9A-RAPPORT DES PERMIS DÉLIVRÉS

Madame Andréane Gravel, Directrice générale, dépose le rapport des permis de construction pour le mois de décembre 2022.

|                            |                       |
|----------------------------|-----------------------|
| Nombre de permis émis :    | 1 (abattage d'arbre). |
| Valeur des travaux :       | 0 \$                  |
| Cout total des permis émis | 0\$                   |

## CORRESPONDANCE

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 11 janvier 2022.

## QUESTIONS DIVERSES

2022-01-017

### 12 A REFUS DE LA DEMANDE POUR BRANCHER UNE FUTURE MAISON SUR LE RÉSEAU D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC DU VILLAGE DE HEMMINGFORD- LOT 5 366 644

Considérant que la Municipalité du Village de Hemmingford a reçu une demande du propriétaire du lot 5 366 644 situé sur la route 219 pour qu'une future maison puisse se brancher sur le système d'égouts et d'aqueduc du Village ;

Considérant que la Municipalité refuse depuis plusieurs années l'ajout de maisons situé sur le territoire du Canton sur le système d'égout du Village ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de refuser la demande de branchement sur le système d'égout et d'aqueduc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2022-01-018

### 13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 11 JANVIER 2022

Considérant que Mme Andréane Gravel, la directrice générale confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 11 janvier 2022, soit dans le budget 2022 ou par une appropriation de surplus ;

Par conséquent, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que les comptes payés du 2 décembre 2022 au 4 janvier 2022 soient acceptés au montant de 40 133,51 \$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 11 janvier 2022 soient payés au montant de 27 246,32\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 14-PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se déroule à huis clos étant donné les mesures sanitaires imposées par le Gouvernement. Aucune question n'a été reçue.

2022-01-019

### 15-LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19h23.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Drew Somerville, Maire  
Maire.

\_\_\_\_\_  
Andréane Gravel  
Directrice générale et Greff.-très.

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2022.